

RAPPORT D'ÉVALUATION

ÉVALUATION FINALE •

2026 • — • BURKINA FASO



Appui à la gestion durable
des ressources forestières



LUXDEV

Luxembourg
Development Agency

NOTATION DU PROGRAMME PAR LA MISSION D'ÉVALUATION

Critères	Notes
Efficacité	1,75
Pertinence	1,5
Cohérence	1,75
Efficiences	2
Durabilité	3
Impact	2
Code LuxDev	BKF/023
Version du rapport	03.2026

Note : Échelle de 1 (résultats excellents, dépassant sensiblement les attentes) à 6 (l'action de développement est infructueuse ou la situation s'est plutôt dégradée).

RÉSUMÉ EXÉCUTIF

Brève description du programme

Le programme « Appui à la gestion durable des ressources forestières » (AGREF) (BKF/023), financé par la Coopération luxembourgeoise et mis en œuvre par LuxDev au Burkina Faso, a visé la protection et à la valorisation durable des ressources forestières et fauniques, dans une dynamique de Gouvernance Environnementale et de Développement Durable (GEDD). Le programme s'est déroulé en deux phases :

- une phase initiale (2018-2022), centrée sur le RC institutionnelles et la gestion des ressources naturelles ;
- suivie d'une phase prorogée (2023-2025), exécutée en régie sur l'ensemble du territoire national avec un focus sur le triangle Ouagadougou-Koudougou-Dédougou-Bobo (OKDB).

La phase prorogée a poursuivi quatre résultats stratégiques :

- **R1** - Gestion durable des ressources forestières ;
- **R2** - Amélioration de la gouvernance environnementale ;
- **R3** - Transition vers une économie verte et inclusive ;
- **R4** - Renforcement des capacités (RC) et pilotage sectoriel de l'environnement et du Changement Climatique (CC).

Le ministère de l'Eau, de l'Environnement et de l'Assainissement (MEEA) a constitué le partenaire principal. Le programme a été officiellement clôturé en décembre 2025.

Cadre de la mission d'évaluation

Cette évaluation finale, conduite par le bureau COTA pour LuxDev, a couvert l'ensemble du cycle du programme en s'appuyant sur les critères du Comité d'Aide au Développement (CAD) de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) (**pertinence, cohérence, efficacité, efficience, impact, durabilité**) formulés en 26 questions évaluatives. Elle s'est inscrite dans une double logique de redevabilité (clôture du programme en décembre 2025) et d'apprentissage, destiné à alimenter le programme BKF/301 « BenkadiBaara » et les futures interventions de la Coopération luxembourgeoise au Sahel. Une évaluation intermédiaire avait été conduite à l'issue de la phase initiale, dont les recommandations ont été partiellement prises en compte dans la phase prorogée.

Méthodologie

La démarche évaluative a combiné revue documentaire approfondie (rapports d'exécution, Programme de Travail et Budget Annuel (PTBA), données de suivi), entretiens semi-structurés avec 33 organisations (partenaires de mise en œuvre, bénéficiaires, services étatiques) et visites de terrain dans 13 localités (Ouagadougou, Manga, Bobo-Dioulasso, Mogtedo, Boulsa, Gourcy, entre autres). Une triangulation systématique des sources a garanti la robustesse des constats. Un atelier de co-validation avec les parties prenantes a permis d'affiner les conclusions et recommandations.

Principaux constats par résultat

R1 – Gestion durable des ressources forestières :

- Plans d'Aménagement Forestier (PAF) approuvés ; 4 297 ha de terres dégradées récupérés et 365 ha restaurés en « bocage sahélien » ;
- bosquets de plantes médicinales réalisés (2 810 plants sur 40 ha) et 30 km de plantation d'alignement à Ouagadougou ; six ronds-points aménagés ; plus de 3 000 plants mis en terre dans 58 écoles ;
- taux de réalisation moyen des activités alternatives >100 % malgré la révision de l'indicateur « clôture forêts classées ».

R2 – Gouvernance environnementale et développement durable (GEDD) :

- Sept rapports nationaux élaborés (Objectifs du développement durable (ODD), état de l'environnement, gouvernance, lutte contre la désertification, coût de l'inaction...) ;
- six rapports sur les conventions de Rotterdam, Minamata, Stockholm et Bâle produits ;
- réseau de surveillance de la qualité de l'air déployé à Ouagadougou (capteurs, Institut International d'Ingénierie de l'Eau et de l'Environnement (2iE)) ;
- trois rapports annuels qualité de l'air (2022-2024) et cinq spots d'éducation environnementale diffusés ;
- 2 113 apprenants formés en éducation environnementale (dont 1 185 filles) ;
- module et guide du formateur élaborés et validés.

R3 – Économie verte et inclusive :

- 2 092 emplois verts créés ;
- 315 ménages (PDI et personnes vulnérables) appuyés via neufs jardins nutritifs polyvalents ;
- Appels à projets cofinancés (60-70 % par les bénéficiaires) dans les chaînes de valeur Produits Forestiers non ligneux (PFNL)/énergies renouvelables/innovation technologique, ayant touché 53 entreprises ;
- 1 000 foyers améliorés acquis au profit des PDI ;
- Label vert développé dans six secteurs (en cours d'adoption au Conseil des ministres à la clôture du programme).

R4 – Renforcement des capacités (RC) et pilotage sectoriel :

- Plus de 1 500 agents de l'administration forestière formés (Phase I) ; 404 formateurs de formateurs (ToT) outillés ; formations diplômantes/certifiantes en genre, suivi-évaluation et gestion financière réalisées ;
- Genre institutionnalisé dans les outils de planification (Budgétisation Sensible au Genre – BSG) ; DRH et processus de formation du MEEA structurés ;
- Plan Sectoriel 2024-2028, Stratégie de Financement Climat et système Mesure, Rapportage, Vérification (MRV) élaborés ; outils de pilotage intégrés dans les cycles budgétaires ministériels.

Conclusions et notations

AGREF a affiché une performance globalement satisfaisante à très bonne sur l'ensemble de ses deux phases. Sa pertinence (1,5) et sa cohérence (1,75) ont été remarquables, avec un alignement optimal sur les priorités nationales (PA-SD, PSEEVCC, ODD) et régionales (Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), Union Économique et Monétaire Ouest-Africaine (UEMOA)). L'efficacité (1,75) s'est révélée élevée, particulièrement sur le R3 (exécution physique à 87,86 %). L'efficience (2) a été bonne malgré des lourdeurs administratives et un démarrage tardif de certaines activités en phase prorogée. L'impact (2) s'est avéré tangible avec des effets visibles sur les revenus et la résilience des bénéficiaires. La durabilité (3) a constitué le défi principal : les acquis, bien que prometteurs, sont restés fragiles faute d'appropriation institutionnelle suffisante et de mécanismes de financement autonomes, notamment pour le réseau de surveillance de la qualité de l'air.

Critère	Note	Appréciation synthétique
 Pertinence	1,5	Excellent (alignement avec priorités nationales et régionales)
 Cohérence	1,75	Très bien (cohérence interne et externe avec les politiques)
 Efficacité	1,75	Très bien (taux de réalisation >87,86 %)
 Efficience	2	Bien (résultats atteints malgré contraintes administratives)
 Impact	2	Très bien (effets visibles – 2 092 emplois verts créés)
 Durabilité	3	Satisfaisant (acquis prometteurs mais consolidation nécessaire)

Recommandations prioritaires

1	Cartographier et améliorer le suivi-entretien des sites de reboisement (espèces adaptées, arrosage) en associant le ministère de l'Agriculture – court terme.
2	Pérenniser le réseau de capteurs qualité de l'air via un mécanisme de financement dédié (50 M FCFA/an) et formaliser le protocole Direction Générale de la Préservation de l'Environnement (DGPE)-2iE- Laboratoire national d'analyse de la qualité de l'environnement (LAQE) – court terme.
3	Assurer un relais structuré de la DGEVCC pour consolider les acquis de l'économie verte et connecter les entreprises subventionnées aux marchés - moyen terme.
4	Capitaliser les leçons d'AGREF (cofinancement, jardins nutritifs, label vert) dans la programmation de BKF/301 « BenkadiBaara », notamment en matière d'incubation de petites et moyennes entreprises vertes - moyen terme.
5	Institutionnaliser les outils de pilotage sectoriel (MRV, Plan Sectoriel) dans les cycles budgétaires du MEEA pour garantir une durabilité au-delà de l'appui de LuxDev - long terme.
6	Reconstituer et institutionnaliser une base de données unique des formations (participants, compétences acquises, archivage physique et numérique) pour préserver la mémoire institutionnelle du MEEA – DRH/DGESS - court terme.
7	Mettre en place un dispositif de suivi post-formation : évaluations à froid (3-6 mois), plans d'action individuels et coaching/mentorat pour mesurer le transfert réel des compétences – DRH/DGESS - court terme.



Ministère de l'Environnement,
de l'Eau et de l'Assainissement
du Burkina Faso

LUXEMBOURG
AID & DEVELOPMENT

